

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018
Séance ordinaire n° 3/2018

Présents : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CHARRONDIERE Magalie, BOURLIERE Claudine, BAJARD Marie-Noëlle, THEVENOUX Jocelyne, LIVET Julien, CATHELAND Germaine, MATICHARD Frank, DUMAS Mickaël, FERON William.

Secrétaire de Séance : FERON William

Date de la convocation : 12 mars 2018

VOIRIE

1- **Acquisition broyeur** : Monsieur JENESTE, Adjoint au maire, responsable du service voirie, informe qu'il convient de remplacer le broyeur du service technique. Il donne lecture des devis reçus :

GARNIER	CLAAS FEURS	PMA
Marque NIUBO	Marque DESVOS	Marque BERTI
largeur 160 6 800.00 €	largeur 160 5 800.00 €	largeur 160 5 000.00 €
largeur 180 6 900.00 €		
Marque KUHN	Option commande	Option commande
largeur 153 8 300.00 €	téléflexible 650.00 €	téléflexible 560.00 €
largeur 179 8 600.00 €		
REPRISE du broyeur 1 700.00 €	REPRISE du broyeur 800.00 €	REPRISE du broyeur 1 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur Dumas ne prend pas part au vote du fait de son lien de parenté avec une entreprise) approuve le devis de la Société PMA d'un montant de 5 000 € HT, avec une reprise de l'ancien broyeur à 1 000 €.

2- **Lotissement Gravinière** : Un professionnel a été contacté pour les arbres à abattre autour du futur lotissement. Celui-ci nous a confirmé le peu de qualité de ce bois, qui ne l'intéresse pas. L'abattage et le broyage pourraient représenter un montant de 1 500 à 1 800 €. En conséquence il est décidé que les conseillers intéressés exploiteront le bois des arbres abattus moyennant la somme de 6 € le stère au profit du CCAS. Ainsi une économie sera faite par la commune sur cette opération. Mme le Maire rappelle que les sommes reversées au CCAS sont destinées à venir en aide aux personnes dans le besoin.

BATIMENTS

3- **Monument aux Morts** : Mme le Maire informe que nous n'avons toujours pas reçu la deuxième proposition de maîtrise d'œuvre relative à la restauration du Monument aux Morts. Par conséquent et afin d'avancer sur ce dossier, et de pouvoir déposer les demandes de subventions, Mme le Maire propose de retenir la proposition du cabinet Archipat pour un montant de 8 987 € ht. Le conseil approuve la proposition, et sollicite une subvention auprès de la DRAC. Mme le Maire rappelle que si le Monument aux Morts vient à être classé en monument historique, nous pourrions prétendre à une subvention de la DRAC à hauteur de 40 %. Le Département de la Loire pourrait également nous subventionner à hauteur de 30 %, afin de ne pas dépasser les 70 %.

URBANISME

4- **Droit préemption** : Mme le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles A820 et 1463 situées à Rochères. Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

FINANCES

5- **Désignation d'un président de séance** : M. Aimé CARTAL est désigné Président de séance.

6- *Vote des comptes administratifs 2017 :*

BUDGET COMMUNE	Section	RECETTES	941 814,52 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	775 140,77 €
	Section		
	INVESTISSEMENT	RECETTES	645 706,46 €
		DEPENSES	700 470,90 €

Le compte administratif budget commune exercice 2017 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

7- Résultat de fonctionnement	=	561 974,41 €
8- Résultat d'investissement	=	792 854,14 €
9- Solde des restes à réaliser	=	- 1 184 880,18 €
10- Affectation en réserve	=	392 026,04 €
11- Report en fonctionnement	=	169 948,37 €

BUDGET RESIDENCE	Section	RECETTES	130 767,91 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	23 944,13 €
	Section		
	INVESTISSEMENT	RECETTES	40 585,34 €
		DEPENSES	97 916,94 €

Le compte administratif budget résidence exercice 2017 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

12- Résultat de fonctionnement	=	113 570,19 €
13- Résultat d'investissement	=	- 79 541,20 €
14- Solde des restes à réaliser	=	0 €
15- Affectation en réserve	=	79 541,20 €
16- Report en fonctionnement	=	34 028,99 €

BUDGET LOTISSEMENT	Section	RECETTES	10 884,76 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	10 884,76 €
	Section		
	INVESTISSEMENT	RECETTES	148 400,00 €
		DEPENSES	10 884,76 €

Le compte administratif budget lotissement exercice 2017 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

1- Résultat de fonctionnement	=	0,00 €
2- Résultat d'investissement	=	137 515,24 €
3- Solde des restes à réaliser	=	0 €
4- Affectation en réserve	=	0,00 €
5- Report en fonctionnement	=	0,00 €

7- *Vote des comptes de Gestion 2017 :* Conformes aux écritures des comptes administratifs, les comptes de gestion des budgets Commune, Résidence et Lotissement sont approuvés à l'unanimité.

8- *Vote des Taux d'imposition 2018 :* Mme le Maire rappelle les taux 2017 et propose de les maintenir. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

TAXES	Taux
Taxe d'habitation	6,26 %
Taxe foncière bâti	11,24 %
Taxe foncière non bâti	31,04 %

9- **Vote du Budget Commune 2018** : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Commune 2018. Il s'équilibre de la manière suivante :

- a. En section de Fonctionnement : 920 741,29 €
- b. En section d'Investissement : 1 800 878,72 €

10- **Vote du Budget Résidence 2018** : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Résidence 2018. Il s'équilibre de la manière suivante :

- a. En section de Fonctionnement : 85 028,99 €
- b. En section d'Investissement : 133 739,71 €

11- **Vote du Budget Lotissement 2018** : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Lotissement Gravinière 2018. Il s'équilibre de la manière suivante :

- a. En section de Fonctionnement : 189 216,00 €
- b. En section d'Investissement : 180 000,00 €

QUESTIONS DIVERSES

12- **Défibrillateur** : suite à la formation organisée par Groupama sur les premiers secours, il serait souhaitable d'installer un défibrillateur sur la commune. Des devis seront demandés.

13- **Divers** : il convient d'équiper certaines salles communales de porte parapluies et de porte manteaux.

Séance 22h